requis à cet effet, conduisit à la morgue du « Dauphin ».

Sur le parcours du sinistre convoi la foule s'étonnait, avec raison et s'irritait, que la police n'eut pas eu la décence de faire recouvrir le cadavre qui ballottait sinistrement dans la voiture.

Une carte d'électeur trouvée dans une poche des vêtements du suicidé, permet de supposer qu'il est un sieur Edmond Lotier, comptable, né en 1864, demeurant à Paris, 10, rue des Filles-du-Calvaire.

A SIN-LE-NOBLE

Un vieillard se coupe la gorge

ET MEURT A L'HOPITAL

Mercredi dans la soirée, M. Louis Averlan, âgé de 61 ans, mineur, originaire de Marœuil (Pas-de-Calais), se trouvait chez sa fille, Mme Bailleux, demeurant rue de Douai. A un moment donné on entendit des cris : c'était le vieillard qui, dans les cabinets où il se trouvait, venait de se trancher la gorge avec un couteau.

Des soins empressés furent prodigués au malheureux par le docteur Dupas, appelé en toute hâte, puis en raison de la gravité de son état, on se mit en mesure de le transporter en voiture à l'Hôtel-Dieu, à Douai. Il était dix heures et demie du soir quand le lugubre cortège arriva à l'établissement hospitalier. Averlan fut immédiatement transporté dans une salle spéciale où il mourut en arrivant. La gendarmerie de Sin-le-Noble a ouvert une enquête de laquelle il résulte qu'Averlan, malade, s'est volontairement donné la mort.

A LA GORGUE

Une marinière se noie avec son enfant

On a retrouvé dans la Lys le cadavre de la petite Haeck, 18 mois, fille du patron du bateau « La Zulma », de Tournai. Comme Mme Haeck est aussi disparue, on croit qu'étant seule sur le bateau, elle sera tombée à l'eau alors qu'elle portait sa petite fille dans ses bras. Les recherches faites pour retrouver son corps n'ont pas abouti.

A BRUAY

Un enfant écrasé par un camion

Un camion de brasseur attelé de trois chevaux, conduit par M. Auguste Dequeker, et appartenant à M. Kremp, brasseur, rue Marmottan, à Bruay, a écrasé mardi après-midi un enfant de 2 ans, le petit François Boulanger. La mort a été instantanée.

On ne s'explique pas bien comment l'accident a pu se produire. Le conducteur dit ne pas avoir vu l'enfant, ce qui ne paraît admissible que dans le cas où celui-ci aurait suivi le camion. Dans cette hypothèse, il se trouvait sur la gauche du véhicule et le conducteur assis sur la droite de son siège a pu ne pas l'apercevoir, et quand il fit virer son équipage, l'enfant se se rendant pas compte du mouvement qui s'opérait, ou n'ayant pas eu le temps de l'éviter sera été pris sous la roue.

Le brasseur a congédié son employé.

A LIÉVIN

La mort suspecte d'un enfant

ARRESTATION DU PÈRE

Le parquet de Béthune, dès qu'il eut connaissance du résultat de l'autopsie pratiquée par M. le docteur Hanseval, lança un mandat d'amener contre Paul Chazal, 34 ans, père de la petite victime. Mercredi dans la soirée il a été mis en état d'arrestation. De graves présomptions pèsent contre ce père, présenté comme vif et brutal. La mort du jeune Paul, survenue dans des circonstances particulièrement dramatiques, a causé une vive émotion parmi toute la population de la région.

A NŒUX-LES-MINES

Un mineur asphyxié dans un montage

Un triste accident est survenu jeudi matin à la fosse n° 6 des mines de Nœux. M. Jules Briche, mineur, 39 ans et demi, a été asphyxié par le mauvais air dans un montage où il se rendait pour prendre du matériel. L'infortuné, qui habitait Beuvry, laisse une veuve et cinq enfants dont deux en bas-âge.

A BILLY-BERCLAU

La rumeur publique accusait à tort

Il y a quelques jours, mourait à Billy-Berclau, une jeune fille, Mlle Marie Broche, cabaretière. Les bruits les plus divers coururent sur ce décès que d'aucuns prétendaient avoir été causé par des manœuvres abortives. M. le docteur Hanseval, médecin légiste, après autopsie, a reconnu que la mort n'était nullement due à des manœuvres criminelles.

A SAINT-OMER

L'affaire Pollet devant les Assises

C'est dans la salle ordinaire des assises que l'affaire Pollet viendra devant le jury et devant la cour. Des transformations vont être faites dès maintenant dans les diverses parties du local. L'endroit réservé au public sera très restreint en raison même de ces transformations qu'exigent le nombre des inculpés et des témoins et la présence d'un fort contingent de gendarmes.

A SAINT-POL

Le magnignon voleur et le cultivateur dupé

Le jour de la foire de Saint-Pol, M. Fidèle Fraimont, cultivateur à Estaires, se trouvait sur le marché lorsqu'il fut accosté par un individu qu'il ne connaissait pas, lequel, lui ayant montré un cheval, l'offrit pour 450 fr.

M. Fraimont acheta le cheval, paya comptant et quand il voulut retrouver l'individu qui lui avait donné rendez-vous, celui-ci avait disparu. Embarrassé de son acquisition, M. Fraimont s'enquit de la valeur du cheval et il lui fut répondu que ce cheval était vicieux et ne valait pas 100 francs.

A NOYELLE-VION

Un bûcheron fend d'un coup de serpe la tête de l'amant de sa femme

Un terrible drame conjugal vient d'ensanglanter la paisible commune de Noyelle-Vion, près d'Ayenne-le-Comte. Depuis environ trois ans, un cultivateur, Julien B..., 50 ans, entretenait avec sa voisine, la femme d'un sieur P..., bûcheron, âgée de 29 ans, des relations intimes.

Il y a près de six mois, P... qui est âgé de 35 ans, soupçonnant sa femme d'infidélité, lui fit une scène. La jeune femme lui déclara que ce qu'on disait sur son compte dans la commune n'était que mensonges intéressés. P.. se contenta de ces explications et fit la paix. Il invita toutefois sa compagne à ne plus recevoir en son absence son entreprenant voisin.

La femme promit... ce qui n'empêche pas qu'un jour P..., qu'on croyait parti au bois étant rentré à l'improviste, trouva sa femme et son voisin dans son fournil. P... entra dans une terrible colère et le voisin en s'entendant menacer de mort, voulut aller se cacher dans la cave, derrière les tonneaux. Mais P... pourchassa son voisin, l'empoigna avant qu'il ait pu mettre son projet à exécution et le fit remonter de la cave avec force coups de pied.

Le bûcheron alla, le soir même, tirer quelques coups de fusil dans la toiture de son voisin.

Depuis, le cultivateur B... se montra prudent avec son amie.

Mais P... n'était sans doute pas convaincu de la fidélité de sa femme, car il résolut de la mettre à l'épreuve. Il lui annonça un jour qu'il allait dîner à Hauléville et qu'il rentrerait même assez tard.

Il partit... et s'en alla ébrancher des arbres dans une pâture.

Quand il revint quelques heures plus tard, il surprit son voisin chez sa femme. Il se produisit alors une scène des plus tragiques.

Le voisin saisit une fourche dans un coin et se tournant vers le mari :

— Si tu avances, lui cria-t-il, je t'enfile comme...

Il n'eut pas le temps d'achever que le bûcheron, qui avait sa serpe accrochée à sa ceinture, prenait cet instrument et le lançait avec force dans la direction de son rival celui-ci fut atteint à la tête, qui fut littéralement fendue sur une longueur de quinze centimètres.

Le cultivateur B.. eut encore la force de retourner chez lui, mais ce fut tout en rentrant, il dut s'aliter, et sa mère, en attendant l'arrivée du docteur Blasart, d'Avesnes-le-Comte, lui prodigua ses soins et s'efforça d'arrêter l'hémorragie.

Le bûcheron rentra ensuite chez lui, fit comme rien on pense une scène à sa femme, qui affirma à nouveau être innocente et nia énergiquement avoir jamais attiré son voisin chez elle.

Le cultivateur, dont l'état est très grave n'a pas perdu connaissance ; il a pu faire un récit détaillé de ses relations avec sa voisine : il prétend ne s'être emparé de la fourche que pour tenir en respect son adversaire qui menaçait de le tuer avec sa serpe.

Quant au bûcheron, il déclare n'avoir jeté son instrument que pour éviter d'être tué.

On a saisi la serpe comme pièce à conviction, ainsi que les vêtements lachés de sang de la victime.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Dunkerque. — M Louis Hartel, journalier, qui travaillait dans la cale du vapeur Jean-Bart, est tombé sur des marchandises et s'est grièvement blessé aux reins et au bras droit.

— A bord du vapeur « Whitegill », un journalier, M Léon Métréla, eut le médius de la main gauche écrasé par la chûte d'une forte pièce de fer.

LES GRÈVES

A LILLE

Chez M. Turbelin

Nous avons annoncé qu'une grève partielle s'était déclarée chez M. Turbelin, rue de Paris. Cette grève fut éphémère et jeudi le travail était repris par les quelques chômeurs.

Dans la métallurgie

Les ouvriers chaudronniers en cuivre de la maison Meunier, rue des Processions, qui s'étaient mis en grève mardi matin pour protester contre les exigences d'un nouveau contremaître, ont repris le travail jeudi à la rentrée de l'après-midi.

L'accord s'était fait dans la matinée entre M. Meunier et les délégués des grévistes. Le contremaître, cause de l'incident, reste en fonctions.

A TOURCOING

Chez les ouvriers de peignage

Nous avons annoncé il y a quelques jours que 17 ouvriers débourreurs du peignage de MM Jules Lamon et fils, rue du Sentier, s'étaient mis en grève, sollicitant une augmentation de salaire. Ces ouvriers réclament que l'heure de travail leur soit payée à raison de 0,39 au lieu de 0,37. La cessation de travail par les ouvriers débourreurs a entraîné le chômage de 360 autres ouvriers du peignage.

Chez les Jardiniers

Six ouvriers jardiniers de chez M. Delômbaerde, horticulteur au Blanc-Seau, ont cessé le travail. Ces ouvriers formulent les mêmes revendications que leurs camarades de la Fédération.

A CAUDRY

Les teinturiers

La grève des teinturiers qui était sur le point de se déclarer à Caudry n'aura pas lieu, les ouvriers ayant décidé de s'en tenir aux engagements pris par eux antérieurement pour un certain laps de temps.

A SAINT-OMER

L'arrestation de M. Roucou

L'affaire de M. Roucou, inculpé de coups et rébellion à la gendarmerie, est à l'instruction et se poursuit. Lundi a eu lieu le premier interrogatoire du prévenu. Hier mercredi, à 2 heures, M. Macquenon, juge au Tribunal de première instance de Saint-Omer, chargé de l'instruction en remplacement de M. Théret, empêché, a interrogé les gendarmes et les témoins. Il n'a jamais été question de la mise en liberté de M Roucou ni d'une intervention quelconque du ministre de la Justice

LA BELGIQUE

Un complot imaginaire contre le roi des Belges

Bruxelles, 19 mars.

Il y a quelques jours, le roi Léopold et son neveu, le prince Albert, héritier du trône de Belgique, recevaient avis qu'un complot enarchiste se tramait contre eux. Les auteurs de la lettre se déconcertent comme étant eux-mêmes du complot, et proposaient de donner toutes les indications capables de faire arrêter ceux qui l'avaient ourdi et devaient le mettre à exécution. Le plan d'organisation et les deux complices seraient livrés contre la somme de 25.000 francs.

Les dénonciateurs avaient imaginé un fort joli roman pour entrer en possession de la lettre somme. L'envoyé de la famille royale porteur de l'argent devait se rendre à Angleur, en plein bois, et déposer l'argent à un endroit indiqué

La police fut prévenue, et tandis que de nombreux agents étaient soigneusement cachés tout alentour, l'un d'eux se dirigea vers l'endroit indiqué et posa un pli sur le sol. Aussitôt, on vit surgir un individu qui voulut ramasser le pli ; mais à peine venait-il de se baisser que des agents surgirent de tous les points et mirent l'homme en état d'arrestation. On aperçut alors un second individu qui fuyait à toutes jambes On le rattrapa bien vite et tous deux furent menés à la permanence de la police d'Angleur, puis écroués sous mandat d'arrêt à la prison de Liège.

Lesauteurs de cette tentative d'escroquerie — car il ne s'agit point d'autre chose — envers la famille royale de Belgique, sont deux journaliers habitant la commune d'Angleur. Cet attentat finira, pour eux, par quelques mois de prison.

CHRONIQUE MINIÈRE

RAPPORT DE DÉLEGUE MINEUR

Mines d'Aniche. — *Fosse Saint-Louis.* — J'ai visité la voie de chevaux de Bonsecours, à 600, et les tailles de Marie. Je suis toujours la même observation pour l'air Le châssis d'en haut est en très mauvais état. En plusieurs endroits, il n'a pas plus de 30 centimètres de hauteur. Descendu aux tailles de Sans Nom, au fond du bure, je fais encore la même observation pour le pied des cheminées, monté aux tailles montantes de Bonsecours, il y fait toujours très chaud.

Remonté par les tailles de Sans Nom en haut du treuil de Marie ; pour ce treuil, je signale encore qu'il n'y a plus de cheminées de passage. L'exploitant dit très bien que le passage est par le-Comte, lui prodigua ses soins et s'efforça d'arrêter l'hémorragie.

Le bûcheron rentra ensuite chez lui, fit comme rien on pense une scène à sa femme, qui affirma à nouveau être innocente et nia énergiquement avoir jamais attiré son voisin chez elle.

Le cultivateur, dont l'état est très grave n'a pas perdu connaissance ; il a pu faire un récit détaillé de ses relations avec sa voisine : il prétend ne s'être emparé de la fourche que pour tenir en respect son adversaire qui menaçait de le tuer avec sa serpe.

Quant au bûcheron, il déclare n'avoir jeté son instrument que pour éviter d'être tué.

On a saisi la serpe comme pièce à conviction, ainsi que les vêtements lachés de sang de la victime.

Dernière Heure

La Réforme électorale

LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 19 mars.

Le groupe républicain de la réforme électorale a discuté les conclusions du rapport rédigé par M. Dessoye au nom de la commission d'études. Le groupe a voté la résolution suivante :

« Chaque département sera représenté par autant de députés qu'il contient de fois 80.000 habitants, défalcation faite des étrangers ; toute fraction complémentaire ne valant pour le nombre entier que lorsqu'elle dépassera 40.000. »

Si le système était adopté vingt départements, dont le *Pas-de-Calais*, ne subiraient aucune modification dans le nombre de leurs députés.

Au contraire, quarante-deux perdraient chacun un siège.

Vingt-deux, dont le *Nord*, en perdraient chacun deux.

L'Aube en perdrait trois Les Basses-Alpes et la Seine en perdraient chacun quatre.

En résumé, la réduction totale serait de 97. De sorte que le nombre total des députés serait ramené à 478.

Le groupe a délégué quelques-uns de ses membres auprès du président du conseil pour lui faire part de cette délibération et lui demander les intentions du gouvernement en ce qui concerne la réforme électorale.

D'autre part, la commission du suffrage universel a décidé d'envoyer son bureau auprès du président du conseil pour lui demander ses intentions au sujet de la réforme électorale, du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle.

Le gagnant du gros lot de la loterie de Carcassonne

Auch, 19 mars.

Le numéro 122.513, gagnant du gros lot de la loterie des hospices de Carcassonne (150 000 francs) a été gagné par M. Jean Coustes, âgé de 28 ans, né à Pau, garçon boulanger à Auch.

L'heureux gagnant était récemment revenu d'Espagne et se trouvait sans travail et sans argent ; il trouva à se placer chez un boulanger ; après quelques jours de travail il eut l'idée d'acheter une pochette et emprunta même une partie de la somme nécessaire à un de ses camarades. Il apprit par les journaux sa bonne fortune.

FAUX-MONNAYEURS

Paris, 19 mars.

L'année dernière, une bande dite du Luxembourg comparaissait devant le jury de la Seine pour fabrication et émission de fausse monnaie. Tous les membres de cette bande furent condamnés, sauf une jeune fille de 18 ans, se disant artiste lyrique, Madeleine Beiffort, dont la culpabilité ne parut pas suffisante au jury. Mise en liberté, cette jeune personne alla s'installer dans un modeste logement de la rue Froidevaux, où sous sa direction, la bande ne tarda pas à se reconstituer avec de nouveaux éléments Les habitants du quartier se plaignant ces jours derniers de la quantité de pièces fausses mises en circulation, M. Hamard fit exercer une surveillance qui a abouti à l'arrestation de sept personnes dont Madeleine Beiffort, qui leur donnait asile chez elle, dans un grenier où la fausse monnaie était fabriquée. Un de ces malfaiteurs se nomme Offenbach et prétend être parent du célèbre musicien de ce nom.

UNE JEUNE FILLE DE 18 ANS en Cour d'Assises

La Cour se transporte sur les lieux du crime. — Étrange attitude de l'accusée.

Tours, 19 mars.

Le principal argument de l'accusation consistant dans les empreintes sanglantes relevées après le crime sur les marches et l'escalier de la veuve Coudray, empreintes qui se raccordent absolument aux semelles des pantoufles que portait Gilberte Guraitt le jour de l'assassinat, la cour a décidé de se rendre en compagnie des jurés, du ministère public, du défenseur et de l'accusée, à la demeure de la veuve Coudray.

Ce transport a eu lieu aujourd'hui.

L'accusée a continué à se manifester aucune émotion ; la curiosité de la foule, maintenue par un service d'ordre, l'a laissée indifférente Sa seule préoccupation était d'être jolie, sans même prêter attention aux observations du président et du procureur de la République.

Elle se souriait dans les glaces et réparait l'ordonnance de son opulente chevelure chatain Une larme a cependant perlé à ses yeux qui s'est vite séchée dans un sourire lorsqu'elle a aperçu son père à la fenêtre du n° 55 de la Rampe-de-la-Tranchée, où elle demeurait.

La visite collective des lieux du crime n'a rien apporté de nouveau et les choses restent en l'état.

Le calme règne en Haïti

Port-au-Prince, 19 mars.

L'arrivée des navires de guerre étrangers a décidément ramené le calme en Haïti. On n'appréhende plus de troubles ni de dangers imminents. La situation de la république n'offre plus guère d'intérêt qu'au point de vue international. Les puissances restent d'ailleurs entièrement d'accord pour exercer une action d'intervention efficace pure, ment humanitaire et sans caractère politique.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 19 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 106,62 — Bruxelles 1905 98,12 — Anvers 1887 100, — Anvers 1903 99, — Gand 1899 89,37

Charbonnages. — Anderlues 812,50 — Bernissart 502, — Bois-d'Avroy 1621, — Charbonnages Belges 575,. — Chevalières 1705, . — Courcelles - Nord 2075, — Fontaine l'Evêque 2195, — Haut-sur-Sambre 715, — Houssu-Wasmes 10625,.. — Houillères Unies ...,.. — La Haye 10,6, . — Mariemont 1260,. — Monceau ...,. — Nord Charleroi 2655,. — Patience 930,. — Produits au Flénu 3250,.. — Réunis de Charleroi 1830, — Gouffre 1905,. — Trieu Kaisin 1020, — Herlez 2107,.

Aciéries. — Cockerill 1660, — Ougrée 1240,. — Providence 3025, — Sambre & Moselle 3700,. — Zinc. — Asturienne des Mines 6545,.. — Zinc de Silésie 1452...

CHRONIQUE MUSICALE

Concerts Maurice Maquet

FESTIVAL SCHUBERT

Mme Maurice Maquet considère comme un devoir de porter ce qui suit à la connaissance du public des concerts :

Pour répondre au vœu formel du regretté M. Maurice Maquet, et accomplir ses dernières volontés, le festival Schubert sera donné en hommage à sa mémoire, le dimanche 12 avril, à trois heures un quart, à l'Hippodrome, avec le concours de l'orchestre de Paris, choisi par lui, de ses chœurs, et des artistes qui devaient exécuter le 25 décembre dernier, sous sa direction : Mmes Bréma, Augier de Montalant, et Marty ; MM. Plamondon et Froelich Mme Maurice Maquet a confié la direction de l'orchestre à M. Pierre Monteux, qui fut le collaborateur dévoué de M. Maquet dans la préparation de son festival. Les nombreux amateurs de musique de Lille et de la région ne devront pas oublier que Maurice Maquet a été l'artisan de la renaissance musicale dans le Nord, — et qu'à ce titre, son nom doit sonner haut et clair. — Véritable pionnier de l'art, il est mort en combattant, debout, sur la brèche, dévoué jusqu'au dernier jour à la belle musique qui fut la passion de toute sa vie. Tous ont ressenti l'impression douloureuse et poignante de sa disparition tragique, à la veille d'un magnifique concert qui devait marquer la progression glorieuse « de son œuvre », vers l'idéal d'art qu'il poursuivait. Tous voudront, par leur présence au festival du 12 avril, honorer publiquement le souvenir inoubliable du grand artiste disparu, et donner en même temps, à Mme Maurice Maquet, si cruellement éprouvée, mais résolue à continuer son œuvre, un témoignage de visible sympathie.

Nota. — A partir du lundi 23 mars, la location des places sera ouverte chez François, 109, boulevard de la Liberté et chez les divers marchands de musique de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, ainsi que chez les principaux éditeurs de Bruxelles et de Paris.

Tous les billets pris pour le 25 décembre dernier demeurent valables pour le 12 avril.

Afin de donner plus de solennité à la deuxième journée du festival, cette deuxième journée, qui devait avoir lieu à la Société Industrielle, aura lieu également à l'Hippodrome le lundi 13 avril, à 8 heures ½ du soir. Les personnes munies de billets pour cette séance devront se présenter à nouveau chez François afin que leurs places soient échangées contre des billets pour l'Hippodrome.

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 62

MM Devulder, boucher, 1 fr ; F. Dupuis, pharmacien, 1 fr. ; veuve Plaetevoet, rentière, 1 fr ; MM G. Leclercq, vins et liqueurs, 0 fr 50 ; H Devos, quincaillier, 1 fr ; Dereumetz, épicier, 0 fr 50 ; I. Lemaire, estaminet, 0 fr. 50 ; E Hoden, mercerie, 0 fr 50 ; L. Lecocq, boulanger, 0 fr 50 ; J Parent, charcutier, 0 fr. 50 ; Huleu, cabaretier, 0 fr. 25 ; Mlle Faucon, épicière, 0 fr 50 ; veuve Noiret, tissus, 1 fr. ; Mlle Faucon, mercière, 0 fr 50 ; M Lobbedez-Lemoine, boucher, 0 fr 50 ; Mé Hennuart, épicière, 0 fr. 50 ; M. Labbe, boucher, 0 fr 50 ; Mlle Lahalle, institutrice, 0 fr 50 ; MM Streck, curé-doyen, 2 fr. ; F. Meister, chaussures, 0 fr 50 ; Mme Bœuf, bar Saint-Sauveur, 0 fr 50 ; Berteau, confections, 0 fr 50 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; Lebrun, épicière, 0 fr 50 ; Anonyme, 0 fr 50 ; A. Lenancker, aubergiste, 0 fr 50 ; E. Devos fils, ferblantier, 0 fr 50 ; V Danesiane, boucher, 0 fr 50 ; Delcourt, ferblantier, 0 fr. 75 ; Blanquart, cafetier, 1 fr ; docteur Douvrin, 2 fr ; Gielen, rubans et mantelaux, 1 fr. ; Convain, propriétaire, 1 fr. ; Lemday, 1 fr. ; E. Mourmon, 1 fr. ; Favier, 1 fr ; Lohier, dentiste, 2 fr. ; Boutry, fleurs artificielles, 1 fr. ; Desespringlale, représentant, 1 fr. ; Paul Laigre, chef d'orchestre, 1 fr. ; Vanheghe, beurre et œufs, 1 fr. ; H. Tancré, ferblantier, 2 fr. ; Nachan, 0 fr. 50 ; Warhem, 0 fr. 50 ; Rogge, 0 fr. 50 ; Sadoine, 0 fr 50 ; Horlique, 0 fr. 50 ; Democy, 0 fr. 50 ; Guillain, 0 fr. 50 ; Joseph, 0 fr. 50 ; Anonymes et divers, 9 fr. 95 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; Anonyme, 0 fr. 50 ; J. Lesaffre, cabaretier, 0 fr. 50 ; Jules Dupré, épicier, 0 fr. 50 ; Mme Tellier, épicière, 0 fr. ; Mlle Julien Delfombe, estaminet, 0 fr. 50 ; Lepiat, épicier, 0 fr 75 ; M J Leclercq, électricien, 1 fr. ; Douillet, secrétaire en chef du parquet, 1 fr. ; J. Ghesquière, employé, 1 fr. ; Lecart, 0 fr 50 ; G. Prévost, épicier, 1 fr ; Laurens, tapissier, 5 fr. ; R. Prévot, bailli de Saint-Maurice, 1 fr ; Mantez, 0 fr 50 ; Duponchelle, cylindres, 1 fr ; Jénot, commissaire de police, 0 fr. 50 ; souscriptions diverses de 0 fr. 20, 0 fr. 25 et 0 fr 50 : 8 fr 05 ; Mme Laroche, 1 fr. ; Mlle Marie Geest, 0 fr. 50 ; M Hannocq, 1 fr. ; Mme Floro, 1 fr. ; souscriptions diverses à 0 fr 25 et 0 fr. 50 : 2 fr — Total : 79 fr 75. — Total des précédentes listes : 9.019 fr. 60. — Total à ce jour : 9.099 fr 35

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

AU PARQUET

Le cambriolage de la rue Delespaul à Roubaix

Nous avons annoncé en ces temps derniers qu'Edouard Impens, 36 ans, débardeur, et Louis Serie, journalier, demeurant tous deux à Roubaix, avaient été arrêtés comme étant les auteurs du cambriolage commis chez M Beaucarne, rue Delespaul où on déroba trois cents francs environ de bijoux.

M Delalé, juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire a rendu mercredi matin une ordonnance de non-lieu en faveur des inculpés, les charges pesant sur eux étant insuffisantes. Les prévenus ont qualité la maison d'arrêt mercredi après-midi.

L'entrepreneur escroc

Ferdinand Lefloch, dit Hamon, le pseudo-entrepreneur de la place Catinat, qui abusa de la confiance de Mme Fournier, rentière, rue Dupleix, 2, et réussit à se faire remettre la somme de 1700 francs, comparaîtra devant le tribunal correctionnel à l'audience du 26 mars.

Le cambriolage de la rue Ban-de-Wedde

Nos lecteurs se souviennent sans doute du cambriolage qui fut commis dans la chambre occupée par Mme Lusseinan, cabaretière rue de Ban de Wedde, 2, et chez laquelle on déroba plus de 5.000 francs de bijoux, de titres et de reconnaissances du Mont-de-Piété.

Louis Courbe, mécanicien, rue Saint-Nicaise, 15, qui avait été arrêté comme auteur présumé de ce méfait, a été mercredi matin remis en liberté provisoire par M Codron, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

L'affaire de mœurs de la rue de la Barbe-d'Or

M. Delalé, juge d'instruction, a poursuivi mercredi matin son enquête sur l'affaire de mœurs qui eut pour théâtre la demeure de M Charleeège, ouvrier à la filature de Flers-Breucq et demeurant rue Barbe-d'Or, 35.

L'inculpé, Mathieu Burlondi, 60 ans, a été interrogé et mis en présence de deux fillettes Malgré les témoignages très affirmatifs de ces dernières, le vieillard prétend qu'il ne s'est pas livré à des actes répréhensibles sur la petite Julie Charleeège

Falsification de lait à Halluin

Jeudi après-midi, M. Codron, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M Montaigne, s'est rendu à Halluin pour interroger une femme inculpée de falsification de lait, laquelle n'avait pu se rendre, par suite de maladie, à la convocation qui lui avait été adressée.

Le condamné à mort Gillon à Lille

Gillon, le « Rat d'Emmerin », l'assassin de la vieille Mme Bourbotte, condamné à mort à la session supplémentaire de la cour d'assises du Nord, dans les premiers jours du mois de mars, a été amené à Lille jeudi matin.

Le condamné à mort Gillon avait été extrait de la prison cellulaire de la route de Cuincy de grand matin. Il avait pris le train de 5 h. 28 à Douai sous la garde du brigadier de gendarmerie Petit et d'un autre gendarme de Douai.

Gillon n'est nullement abattu et il a conservé l'attitude cynique dont il a fait montre au cours de l'enquête et aux débats.

Il a été placé à la maison d'arrêt, dans la cellule des condamnés à mort, sous la surveillance rigoureuse de deux gardiens : MM. Colly et Dubois.

UNE POUTRE BASCULE

Un homme meurt

Un accident qui a causé la mort d'un homme s'est produit jeudi matin rue de Paris

Sur l'emplacement de la maison portant le n° 96 de cette rue, deux immeubles sont en voie de construction. Une étroite ruelle les sépare l'un de l'autre. L'une est déjà élevée jusqu'au troisième étage et un ouvrier charpentier, Emile Delboé, était occupé à monter des chassis sur la terrasse formée par l'étage. Il se servait pour cé travail d'une chèvre de fortune, fabriquée avec une poutre appuyée sur le bord du mur de la terrasse et maintenue au pied par des morceaux de bois. Une poulie était fixée au bout de la poutre. Emile Delboé avait déjà monté plusieurs chassis quand vers onze heures et demie il eut besoin d'un coup de main pour en hisser un autre pesant cent trente kilos. Il appela à son aide quatre ouvriers maçons qui travaillaient à terre, parmi lesquels se trouvait le manœuvre Charles Callière, 29 ans, domicilié chez ses parents, 49, rue des Etaques.

Les maçons accoururent et l'un demanda à Delboé si sa machine était solide Le charpentier répondit affirmativement et, sans doute pour prouver la véracité de ses paroles, il fit manœuvrer seul la chaîne. Le lourd chassis monta lentement, il se trouvait à quarante centimètres environ du sol quand la poutre bascula et vint tomber sur l'arcade nouvellement construite d'une fenêtre de l'immeuble voisin La maçonnerie s'écroula. Les manœuvres qui avaient vu l'accident s'étaient enfuis. Trois se réfugièrent à temps sous la maison, mais Callière se dirigea vers la rue. Ce fut sa perte. Une brique l'atteignit à la tête. Le malheureux tomba, le crâne ouvert. Trois minutes après il était mort.

Ses camarades le transportèrent à la pharmacie Baratte, rue de Paris où successivement les docteurs Razemont et Ladrière vinrent constater le décès Le cadavre fut reconduit en voiture d'ambulance au domicile des parents, 3, rue des Etaques.

Le commissaire du 4e arrondissement a ouvert une enquête pour établir à qui revient la responsabilité de ce terrible accident.

Le défunt était employé par M. Delpierre, entrepreneur rue de la Piquerie, 12.

Le charpentier Delboé est en service de M. Despinoy, menuisier, rue Virginie-Gueslquières.

POUR QUI MARQUE-T-ELLE L'HEURE ?

Comme tant d'autres, M Henri Candelier, journalier, domicilié pavillon Sainte-Marthe, 38, possédait une montre en acier retenue à une chaîne en doublé. Mardi soir, en rentrant chez lui, il constata que l'utile objet avait disparu du clou où il l'avait accroché. Le commissaire du 8e arrondissement a reçu sa plainte.

AGRESSION NOCTURNE

Les attaques nocturnes recommencent de plus belle à Lille. Un dernier exploit vient de se produire. Un ouvrier, rentrant chez lui vers minuit hier matin vers 0 heures, fut assailli par un malandrin qui, voulant le voler plus aisément, essaya d'abord de l'assommer.

Malheureusement pour l'apache, il avait affaire à forte partie, et, après avoir reçu une raclée dont ses os se souviendront longtemps, il dut, à l'arrivée de M. le docteur Tanc, attiré par les appels de la victime de l'agression, ramasser ses casquette au plus vite et prendre la poudre d'escampette.

Les renseignements fournis sur le bandit sont tellement précis que son arrestation n'est plus qu'une question d'heures. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

LE FLAIR DE L'AGENT 1

Dans l'après-midi de jeudi, l'agent de sûreté Dethandt parcourait le quartier Saint-Sauveur, quand sur son chemin il rencontra une vieille connaissance, Victor Warrin, demeurant rue de Poids, 7, qui fut condamné à maintes reprises.

Warin, qui ne travaille jamais, était des pieds à la tête revêtu d'habits complètement neufs.

L'agent s'en étonna et curieux de savoir quel était le nom de son tailleur, il s'approcha de lui pour lui demander.

M. Dethandt se trouvait près de Warin quand il crut remarquer que ce dernier tentait de dissimuler quelque chose. De plus en plus intrigué, le policier l'amena au poste du 3e arrondissement et le fouilla. Il aperçut avec stupéfaction que le repris de justice était porteur d'un superbe revolver chargé de trois balles. Conduit devant M. Génot, commissaire de police, Warin se fit que des déclarations évasives et affirma qu'il avait acheté l'arme à un inconnu, moyennant cinq francs. Comme il ne produisait pas de témoins, il n'a pas consenti à en indiquer le provenance. Warin, qui a été l'objet d'un procès-verbal pour port d'arme prohibée, a été laissé en liberté provisoire

Le NIL va paraître

RÉSERVISTE MALCHANCEUX

Jeudi matin vers une heure, un réservistes de la 11e compagnie du 43e de ligne, François T..., passait en état d'ivresse place de la Gare, quand il fut tout à coup abordé par une femme de mœurs légères qui rôdait aux parages Il l'invita aussitôt à prendre une consommation et consentit enfin à le suivre dans une chambre garnie de la rue du Vieux-Faubourg.

L'heure de rentrer à la caserne étant sur le point de sonner, François T... s'habilla à la hâte et partit. Il s'aperçut quelques instants plus tard que l'hôtelière lui avait dérobé son portemonnaie contenant 15 francs.

TROTTOIR MALFAISANT

M Polydore Serrués, 49 ans, tisserand, regagnait mardi soir vers dix heures son domicile situé 3, place Madeleine-Caulier, lorsque place de la Nouvelle-Aventure son pied heurta le pommeau de bord d'un trottoir. Le malheureux tomba de son long et dans sa chute se fit à la figure, aux coudes et aux jambes d'assez sérieuses contusions. Relevé par des témoins de son accident, il fut conduit dans une pharmacie où il fut pansé. Comme il souffrait avec peine il fut reconduit chez lui en voiture d'ambulance.

UNE EXPLOSION

Un bizarre accident qui heureusement n'eut pas de conséquences graves s'est produit mercredi vers deux heures et demie de l'après-midi rue Jeanne-Maillotte. Tout à coup un bruit formidable sortit des égouts. Le sol en trembla et les plaques en instants soulevées retombèrent fêlées ou brisées.

On ne sait à quelle cause attribuer cette explosion. M le commissaire du 5e arrondissement qui a constaté les dégâts peu importants d'ailleurs a avisé le service des travaux de la ville qui a pris immédiatement les mesures pour réparer le mal.

UN BROCANTEUR QUI OUBLIE LA LOI

Gustave Havrelèble, 50 ans, brocanteur, rue de Buval, achète sans le mentionner sur son livre de vieux métaux à des gamins d'une quinzaine d'années. Les gamins étaient précisément des voleurs qui avaient opéré à Hellemmes Un procès-verbal a puni le brocanteur imprudent.

L'AUTO RESTA SUR PLACE

Mercredi matin, vers neuf heures, à l'angle des rues Saint-André et Négrier, l'automobile D 3, appartenant à M. V..., de Lille, s'est heurtée contre le car E qui passait rue Négrier

Les dégâts sont purement matériels. L'essieu avant de l'auto est faussé et le garde est défoncé. Le véhicule a été ramené par une autre automobile au domicile du propriétaire.

UN OUVRIER SANS OUTILS

Profitant que les terrassiers avaient quitté pour dîner leur chantier de l'église Notre-Dame Bellevaux, rue du Bois-Saint-Maurice, un malfaiteur a fait main basse sur une pelle et une bêche appartenant à l'ouvrier Emile Théry, de Marcq-en-Barœul. M. Pros, commissaire du 2e arrondissement, recherche le voleur.

VITRES BRISÉES

Auguste Tognerl, demeurant rue de Wazemmes, qu'accompagnait son frère Isidore, s'était rendu mercredi soir à l'estaminet Samoy, rue des Stations, 163, dans l'intention d'y rencontrer sa femme dont il est séparé.

Comme les frères Tognerl menaient grand tapage, le cabaretier les mit à la porte. Furieux, Auguste brisa plusieurs carreaux de la devanture Il a été arrêté

FEU DE CHEMINÉE

Jeudi vers deux heures de l'après-midi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Arthur Verbeck, facteur des postes, 125, rue Colbert. Les pompiers l'ont éteint à l'aide de deux bouteilles de sulfure.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Lille se réunira à la mairie le mercredi 25 mars 1908, à 5 heures et demie du soir.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

A partir du dimanche 22 mars 1908, les locaux du Musée d'Histoire Naturelle seront fermés. Le public sera averti aussitôt que les collections pourront être visitées dans leur nouvelle installation rue des Bretelles.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROLLIN

Une conférence sera donnée le dimanche 8 mars, salle de la Faculté des lettres, 25, rue Gambetta, par M. Lecoblet, professeur à la Faculté des lettres de Lille, sur la Jeunesse de Chateaubriand, d'après les Mémoires d'outre-tombe. C